

ADRESSE

À NOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les sujets à vous soumettre sont nombreux. Nous en retenons ici 4 :

1- NOS EMPLOIS

Les mouvements de mutation locaux sont connus depuis 1 semaine et les annonces sont effarantes pour le 01/09/24 en Isère : -66,3 B / -52,6 C et -2,1 A.

Pour la 2^e année consécutive plus de 100 vacances en Isère.

La population croît mais nos effectifs décroissent !

Impossible de concilier les attentes de la population d'un service public de qualité et les suppressions d'emplois !

Ne pas se fier au taux de couverture ! Il est fallacieux puisque nous sommes dans une pénurie organisée qui crée un déficit structurel d'agents. Il ne reflète en rien la situation des agents au quotidien, qui sont confrontés à un planning serré, à des congés difficiles à caser, au stress de l'urgence et à l'impossibilité de tout faire !

Et que dire de la précarisation dans la fonction publique qui conduit à former des personnels pour une durée donnée sans garantie de lendemain ?!

Si on y ajoute le tout numérique excluant... L'exemple évocateur est celui de GMBI qui a transformé les contribuables en agents sans toutefois déléster ceux-ci de leur travail, bien au contraire ! Aussi, le prélèvement à la source n'a pas tari les flux à l'accueil, et le travail sur liste n'est pas des plus exaltants !

Résultat : Des agents et une population malmenés en permanence !

Mais où est l'humain ?

La CGT revendique la fin des suppressions d'emplois,
le comblement en urgence des emplois non pourvus.
La CGT revendique la fin de la précarité de l'emploi public.

2- NOS RÉMUNÉRATIONS

Les fonctionnaires sont globalement plus mal payés que dans le privé. On nous soumet pourtant à des procédés « stakhanovistes » pour faire plus avec moins. Le mal-être dans l'emploi est croissant mais les procédures encore rares pour dénoncer le harcèlement professionnel. Et au fil du temps, nos rémunérations s'étiolent. Un agent C perçoit 522€ de moins que ce qu'il pourrait percevoir s'il n'avait perdu 24,63 % de paye depuis 2000 par rapport à l'inflation.

Que dire de nos grilles indiciaires qui se tassent et conduisent à notre « smicardisation ». Le mépris est de mise à notre égard !

Ex. : - la progression de traitement d'un C2 ne sera que de 5 x 4,92€ brut au bout de 6 ans de carrière.

- Pour la catégorie A, le recrutement s'effectue à 11,5 % au-dessus du SMIC. Rappelons qu'il se situait à 75 % il y a moins de 30 ans de cela. Les fonctionnaires sont paupérisés et mécontents tout comme le reste de la population, impactés que nous sommes tous par le contexte inflationniste post crise sanitaire.

On crie à la désaffection des jeunes pour notre administration ? Mais on les comprend .

Tout travail mérite un salaire digne. Moins nombreux face à une population croissante, notre productivité est donc meilleure mais nos payes sont négligées.

Et pourtant, où passe donc l'argent de tous ces postes vacants budgétés par notre représentation nationale?! Nous demandons des comptes ! L'argent public, c'est sérieux et c'est un pot commun !

Mais où est la valorisation ?

La CGT revendique la hausse de 10 % de la valeur du point d'indice avec indexation sur l'inflation, pour rattraper les années de gel.
La CGT revendique le bénéfice de la Nouvelle Bonification Indiciaire NBI pour amortir la vie chère en Isère et améliorer notre pouvoir d'achat.

3-LE RESPECT DE LA REPRÉSENTATION SYNDICALE ET DU STATUT

Accorder aux organisations syndicales un droit à l'information et au vote n'est que la juste considération des personnels.

Pourtant, il n'existe plus de CAP locales et peu de points sont soumis au vote dans les instances restantes.

Tout converge vers cette déconsidération des agents pour le respect de leurs conditions de travail et de leur bien-être global.

L'affectation au département complique la vie des personnels. Le NRP en a contraint à subir des déplacements et des restructurations.

Tout comme les contribuables dont la trésorerie ou le CFP a déménagé...

Mais où est la démocratie ?

La CGT revendique le rétablissement des CAPL avec communication des mouvements de mutations avant leur publication officielle.

4-LE HARCELEMENT AU TRAVAIL : POINT QUI ON LE SAIT VOUS TIENT A COEUR :

Évoquons les quelques cas de harcèlement dont le traitement n'est pas à la mesure de la gravité des faits...comme si ces cas étaient futiles, négligeables. Les procédures sont essentiellement de pure forme et sans suites réelles. Ce sont encore bien trop souvent les victimes qui paient seules.

La CGT revendique des avancées en matière de prise en compte des victimes de harcèlement.

Nous tenons aussi à réitérer notre alerte sur le sujet des personnels de ménage indispensables à nos conditions de travail.

Nous vous avons d'ailleurs alertée sur le sujet dès votre nomination en tant que DGFIP en mars dernier.

Ce sont des personnels qui pourraient très légitimement être internalisés puisque leur emploi est pérennisé dans nos locaux d'année en année.

Au lieu de cela, notre direction départementale rechigne à appréhender le sujet dans toutes ses dimensions au motif que le signataire est l'échelon régional. L'argument est difficile à entendre.

Fonctionnaires, personnels de ménage, contribuables, citoyens, nous sommes tous impactés par cette forme de maltraitance permanente !